



Assemblée générale

Distr. générale
24 novembre 1998
Français
Original: arabe

Cinquante-troisième session

Points 113 et 44 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999

La situation en Amérique Centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

**Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala :
Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er janvier
au 31 décembre 1998**

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.20

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tammam **Sulaiman** (République arabe syrienne)

1. À sa 33e séance, le 23 novembre 1998, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné les états présentés par le Secrétaire général (A/C.5/53/32 et Corr.1) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.20. Il a également examiné le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998 (A/C.5/53/25 et Corr.1), ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/674).

2. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/53/SR.33).

Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport sur l'exécution du budget de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998 et de l'informer que, si elle décidait d'adopter le projet de résolution A/53/L.20, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 22 640 800 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Il faudrait également inscrire au chapitre 32 (Contributions du personnel) un montant supplémentaire de 2 465 700 dollars, qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
